

GARANTIES

GARANTIE GÉNÉRALE

Une garantie de 1 an est accordée pour tous les défauts non détectés lors de la livraison. Elle s'applique sur l'ensemble des malfaçons des matériaux ou d'aspect de finition à la seule condition que le matériel n'ait subi aucune modification technique sur laquelle nous avons donné notre accord.

La garantie se limite à l'échange de la pièce incriminée qui sera modifiée ou remplacée dans le cas de la prise en charge au titre de la garantie. Dans le cas où notre responsabilité ne serait pas avérée, la modification ou le remplacement serait dès lors facturé. Tout litige de quelque nature que ce soit sera de la compétence du tribunal dans le ressort duquel le vendeur a son siège social.

GARANTIES PARTICULIÈRES

• Aménagements

Pièces	Durée de la garantie	Observations
Charnières, coulisses	Garantie fabricant	Conditions de garantie en fonction des utilisations (exemple : 100 000 cycles d'ouverture pour les coulisses)
Accessoires	1 an	
Quincaillerie (boutons, poignées, éclairages)	1 an	
Verre, miroirs	1 an	Le non-respect des normes d'utilisation entraîne un refus de garantie (norme BS 7449 sur les épaisseurs de verres recommandées et norme 14 072 pour les plateaux de verre)
Panneaux mélaminé, médium, placage bois, alvéolaire, stratifié	1 an	A noter pour les panneaux en mélaminé : La déformation des tablettes mélaminées n'est pas prise en compte quand elle fait suite à une charge ou une longueur inadaptée.

• Façades coulissantes, pliantes, ouvrantes et pivotantes.

Pièces	Durée de la garantie	Observations
Roulettes	10 ans pour façades en acier 15 ans pour façades en alu	Si un problème survient au-delà de la garantie, le remplacement sera facturé au client.
Miroir et verres	1 an	Pour le décollement, si un problème survient au-delà, la Direction prendra les décisions adéquates. Aucune garantie pour la casse de miroir avec perçage d'un bouton demandé par le client.
Altuglass	Garantie du fabricant	Produit garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou non-conforme aux spécifications techniques du fabricant.
Vantail	1 an	Si un problème survient au-delà, la Direction prendra les décisions adéquates.
Profil	1 an	

Tous nos vantaux sont garantis sur la base des valeurs minimum et maximum indiquées dans les tableaux de prix de chaque gamme respectivement.

• **Portes de communication** : Une garantie de 1 an s'applique à ce produit.

• **Impression** : Une garantie de 1 an s'applique à ce produit

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie :

- Les portes ne bénéficiant pas de tendeurs alors que ces derniers avaient été recommandés par AGEM.
- Les perçages des trous boutons pour les portes miroirs.
- Les portes demandées à des dimensions supérieures aux dimensions maximum indiquées dans le tarif.
- Les défauts d'aspect liés à une différence de teinte ou de veinage de bois.
- L'usure normale liée à un mauvais entretien.
- La variation de la teinte due à la lumière (lune-soleil).
- L'utilisation de produits non spécifiés par AGEM.
- Les conditions anormales de chauffage et d'humidité (norme NF).
- Les modifications techniques apportées à nos réalisations sans notre validation.
- Un montage défectueux de nos réalisations.